

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ida RODMAN
intitulée « L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la Commune :
Où en sommes-nous ? »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 21 avril 2021, Madame la Conseillère communale Ida RODMAN a déposé l'interpellation suivante:

« L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la Commune : Où en sommes-nous ? »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,*

A l'heure actuelle, nous connaissons très bien les effets néfastes de beaucoup de produits phytosanitaires. Et nous commençons à comprendre les effets de santé à long terme de faibles concentrations des cocktails de différents pesticides. Malgré cela, on retrouve les résidus de ces produits chimiques, dans l'eau et dans le sol, bref, un peu partout dans notre environnement !

Nous observons un effondrement de la biodiversité. La proportion d'espèces menacées en Suisse est particulièrement élevée parmi les pays industrialisés (1). La diminution des insectes est prouvée aux plus sceptiques par l'effet pare-brise : Il y a quelques dizaines d'années, conduire en été une voiture quelques heures sur une route assurait de retrouver son pare-brise constellé d'insectes écrasés. Aujourd'hui, empruntez le même trajet sur le même laps de temps et la vitre sera quasi-immaculée.

La préoccupation grandissante des suisses est entre autres exprimée dans les deux initiatives qui sont soumises au peuple le 13 juin 2021 : « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

En 2015 la Commune de Montreux a participé à une enquête de Greenpeace concernant l'utilisation des pesticides sur ses terrains. Sur leur site internet on peut lire la réponse de notre commune : « le glyphosate est supprimé à partir de fin 2015 excepté dans la lutte contre les

plantes invasives sous contrôle cantonal et nous avons un objectif "zéro pesticides, zéro insecticides" à fin 2019. »

Comme expliqué dans la séance du 6.9.2017, suite à une interpellation G. Cousin, le désherbant glyphosate a été supprimé en 2016, mais nous aimerions une mise à jour sur la situation actuelle dans notre commune.

Par conséquent, nous adressons à la Municipalité les questions suivantes :

- 1. De façon générale, où en est-on avec l'objectif « zéro pesticides » ?*
- 2. Quels pesticides et engrais chimiques sont utilisés dans nos espaces verts, dans nos serres et sur les bords des routes ?*
- 3. Quels pesticides et quels engrais chimiques sont utilisés dans le vignoble de la commune ? Quels sont les moyens de dispersion des produits phytosanitaires et quelle est la fréquence ?*

Je remercie par avance la Municipalité pour le développement de sa réponse.

I. Rodman »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité remercie Madame l'interpellatrice pour ses questions et répond de la manière suivante :

En préambule, nous aimerions préciser quelques termes afin qu'il n'y ait pas de confusion.

Le mot « pesticide » est un terme non scientifique, devenu péjoratif, qui désigne les substances et produits chimiques utilisés pour combattre les végétaux et les animaux indésirables.

Selon l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG), le terme « produits phytosanitaires » regroupe l'ensemble des produits, qu'ils soient chimiques, biologiques ou biotechnologiques, servant à protéger les cultures contre les maladies, les ravageurs, ou les adventices (végétaux indésirables).

Nous profitons de rappeler que la production intégrée (PI) est une approche globale, nécessitant des connaissances professionnelles poussées, car basées sur l'observation, visant à limiter dès le départ et tout au long de la culture, les risques liés aux maladies, aux ravageurs et aux adventices. Voici les principes par ordre de priorité :

- 1) Mettre en place de conditions culturales optimales, qu'elles soient hydrologiques, climatiques, d'espacement suffisant, de qualité de substrat (sans tourbe), etc.
- 2) Choisir des végétaux naturellement résistants.
- 3) Effectuer des actions physiques préventives telles que le travail manuel du sol ou le désherbage mécanique.
- 4) En cas d'attaque, utiliser en priorité les biotechnologies, telles que des auxiliaires ou des produits biologiques.

- 5) Utiliser des produits chimiques curatifs est un tout dernier recours. Il est appliqué pour sauver des cultures d'une destruction massive. La priorité sera donnée à des produits peu toxiques et respectueux des auxiliaires et des abeilles.

Nous tenons à préciser que ce n'est pas parce qu'un produit phytosanitaire ou un fertilisant est biologique qu'il ne peut pas être toxique ou polluant en cas d'utilisation inappropriée.

Ainsi, par exemple, la combinaison NPK (azote-phosphore-potassium) est naturellement indispensable à la cohésion de la terre végétale et comme nourriture pour toute plante. Mais l'excès d'épandage de ces composants de fertilisants, même biologiques (jus de compost, lisier de ferme), pourrait conduire à de la pollution de cours d'eau.

Le parallèle peut être fait avec l'être humain, qui a besoin d'une certaine quantité raisonnable de sel indispensable au bon fonctionnement de son organisme. Nous vous laissons le soin d'imaginer ce qui se passerait s'il en absorbait 1 kg d'un seul coup ?

Revenons à l'enquête de Greenpeace en 2015. Elle fait écho au programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Il y est fait mention de « Supprimer l'usage des pesticides et herbicides dans les espaces publics ». C'est cette information qui a été transmise aux organisations environnementales qui le demandaient.

La Municipalité est consciente de l'impact environnemental des produits de synthèse et encourage ses collaborateurs à :

- 1) Acquérir, maintenir et améliorer leurs compétences en matière de connaissance des plantes, de leurs besoins ainsi que des ravageurs et maladies pouvant les atteindre.
- 2) Se former pour une utilisation parcimonieuse, ciblée et proportionnée des produits phytosanitaires.
- 3) Se tenir continuellement au courant de toutes les évolutions possibles permettant la diminution de l'utilisation de produits chimiques. Exemples : variétés plus résistantes, nouvelles méthodes culturales, nouveaux auxiliaires et nouvelles matières actives biologiques pouvant remplacer efficacement la chimie.

Ceci étant dit, et en complément aux réponses du 6 septembre 2017 à l'interpellation Cousin, la Municipalité répond aux questions de l'interpellatrice de la manière suivante :

1. De façon générale, où en est-on avec l'objectif « zéro pesticides » ?

- La voirie n'utilise pas du tout de produits phytosanitaires, ni d'engrais.
- Pour les vignes, réponse sera donnée au point 3.
- Concernant les espaces verts, aucun produit phytosanitaire ni engrais chimique n'est couramment utilisé sur nos arbres, nos arbustes, nos massifs et nos gazons des espaces publics. Seuls les produits biologiques et les engrais organiques sont dorénavant appliqués avec parcimonie ou de manière ciblée et curative, suite à des observations. Reste réservée une intervention exceptionnelle de dernier recours avant la perte totale d'un sujet particulièrement atteint.
- Les gazons sportifs des deux terrains de football font l'objet, depuis 2018, d'un suivi quasi scientifique, avec l'aide d'un expert agronomique de niveau national voire international, basé à HEPIA Genève (Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture), afin de réduire au strict nécessaire, l'utilisation de produits de synthèse en regard de la haute qualité désirée des gazons.

- Une intervention annuelle d'herbicide sélectif sur le gazon de la piscine de la Maladaire a pour seul objectif de limiter la propagation de petites fleurs mellifères attirant des insectes, dont les piqûres pourraient être très dangereuses, surtout pour les enfants et les bébés.
- A l'établissement horticole, les produits phytosanitaires de synthèse sont utilisés en toute petite quantité, de manière curative et ciblée, en tout dernier recours selon les préceptes de la production intégrée développés ci-avant. A ce stade, une pesée d'intérêts doit se faire ; la perte totale d'une culture avoisinerait le demi-million de francs, comprenant les plantes perdues et la fourniture de végétaux de substitution.
- Comme vous pouvez le constater, le service de la voirie et des espaces verts tend, au fil des années, vers l'objectif « zéro pesticide », mais il n'y arrivera que lorsque la science aura trouvé l'ensemble des substituts biologiques pour le solde minime et raisonnable des produits de synthèse devant encore parfois être utilisés dans les serres.

La Municipalité rappelle que la ville de Montreux est entrée dans la phase de la certification pour l'obtention du label « Villeverte Suisse ». Un bilan chiffré et précis devra être établi lors de la phase finale de la certification. Le label Gold équivaut à une certification BIO. A ce jour, aucune ville Suisse n'est parvenue à décrocher l'Or.

2. *Quels pesticides et engrais chimiques sont utilisés dans nos espaces verts, dans nos serres et sur les bords de route.*

- Sur les bords de route, il n'y a aucun produit phytosanitaire ni engrais qui est utilisé. Le désherbage se fait soit par voie mécanique (manuel, débroussailleuse), soit avec notre nouveau dispositif à eau chaude monté sur un véhicule porte-outils.
- Dans nos espaces verts, les produits phytosanitaires et les engrais sont biologiques. Le désherbage se fait manuellement ou à l'aide de notre petite machine à diffusion d'eau chaude. Comme énoncé précédemment, l'utilisation très ciblée et vitale d'un produit chimique en milieu ouvert se chiffre entre 0 et 3 interventions ponctuelles par an.
- Les soins aux gazons des deux terrains de football sont, pour 2020, les suivants :

Sept épandages d'engrais minéraux faiblement dosés, mais réguliers, ont permis de garantir une couverture végétale dense. Aucun herbicide sélectif n'a été nécessaire, grâce à la forte densité de gazon et aux travaux mécaniques effectués par nos équipes tout au long de la saison.

Toutefois, deux traitements fongiques ciblés (contre les maladies) ont été nécessaires. Si cette opération n'était pas effectuée, la réfection du gazon se monterait aux alentours de CHF 50'000.- par surface, accompagnée de deux mois de suspension d'utilisation des terrains.

- Dans nos serres, notre nurserie à jeunes plantes, les semis et les plantules sont beaucoup plus sensibles à toutes sortes de variations climatiques et moins bien armés contre de potentielles attaques de ravageurs et maladies, que les plantes adultes transplantées en massifs extérieurs.

Selon les principes de la production intégrée, nous utilisons, de manière ciblée et curative, quelques insecticides, acaricides (contre les acariens) et fongicides en tout dernier recours. Tous les engrais commandés en 2021 sont biologiques.

- Rappelons ici que les serres ne sont pas des espaces ouverts au public. Il s'agit d'espaces fermés, ce qui limite très fortement la propagation de produits

phytosanitaires dans la nature, ceci d'autant plus que toute l'eau d'irrigation est récupérée et réutilisée en circuit fermé.

3. *Quels pesticides et quels engrais chimiques sont utilisés dans le vignoble de la commune ? Quels sont les moyens de dispersion des produits phytosanitaires et quelle est la fréquence ?*

S'agissant des engrais, aucun produit chimique n'est utilisé, et ceci depuis plus de 20 ans. S'agissant des traitements phytosanitaires, notre vigneron-tâcheron effectue le même programme que les vignes qu'il exploite en qualité d'indépendant. Si une bonne partie des produits utilisés sont bio, des produits de synthèse sont cependant utilisés. Ils sont évidemment tous homologués par la Confédération.

Signalons notamment qu'il n'y a plus d'usage d'acaricides et d'insecticides de synthèse depuis plus d'un quart de siècle et d'insecticide bio depuis une quinzaine d'années. Ce dernier a été remplacé en 2006 par la lutte par confusion sexuelle contre les vers de la grappe. Cette technique utilise l'odeur synthétisée des femelles sur des petits bâtonnets plastiques à disposer à raison de quelques centaines par hectare.

Concernant les herbicides, l'utilisation des résiduaires a été arrêtée depuis plusieurs années. Ces produits sont conservés uniquement sous le cavaillon¹ ainsi que dans la petite partie du vignoble inaccessible à la faucheuse où l'emploi d'une faible quantité de glyphosate reste d'actualité. Agir par voie mécanique uniquement provoquerait un risque de blessures sur les pieds de vigne et nécessiterait l'utilisation d'énergie fossile.

Les traitements phytosanitaires sont effectués avec des atomiseurs à dos dans la partie du vignoble non mécanisable et par un turbo diffuseur pour le reste. Ces deux techniques d'application permettent un faible volume de bouillie de traitement et partant d'un dosage restreint de produits. Il faut compter entre 8 et 11 applications par saison selon la pression des maladies fongiques. Le passage à un programme 100% bio nécessiterait plusieurs applications supplémentaires.

Considérant que l'abandon total de pesticide, bio ou non, pour la culture des vignes n'est pas applicable, une des réflexions de la Municipalité est la reconversion de tout ou partie du vignoble avec des cépages résistants, ce qui nécessitent peu de traitements.

¹ Par cavaillon on entend la partie intercep accessible uniquement avec des débroussailleuses en cas d'abandon de tout herbicide.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Ida RODMAN, intitulée « L'utilisation des pesticides et engrais chimiques par la Commune : Où en sommes-nous ? ».

Ainsi adoptée le 4 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire a.i

L. Wehrli

L.S.

F. Grec